

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que les immeubles sis 23-25, route d'Arlon à Useldange se caractérisent comme suit :

Les immeubles sis 23 - 25, route d'Arlon se situent à proximité de l'église, du château et du noyau historique d'Useldange. Un immeuble est déjà inscrit sur la carte de Ferraris de 1771-1777 de même qu'au premier plan cadastral (Urkataster) de 1824. L'imposant volume du corps de logis et l'inscription de 1796 sur la clé de voute, qui se trouve dans la cave, suggère aussi que ses origines remontent au XVIIIe siècle. La date de 1863 inscrit sur le linteau de l'encadrement du côté postérieur suggèrent un agrandissement à cette époque.

Le corps de logis, construit comme maison de maître (TBA) a été érigé en 1841. Il se distingue entre autres par son importante volumétrie. Il se dresse sur un socle soulevant le rez-de-chaussée par rapport à la rue. La façade principale du corps de logis, qui se trouve sur le côté du mur gouttereau est implantée en parallèle par rapport à la rue. Elle s'élève sur deux niveaux et se divise en cinq travées, dont celles du milieu abrite la porte d'entrée. La façade principale est divisée de manière symétrique est bien proportionnée, typique pour ce style. Les encadrements moulurés des baies en pierre de taille sont en arc segmentaire, caractéristiques pour la période de l'historicisme (CAR). La toiture à quatre versants et la corniche en pierre sont également des éléments typiques pour cette époque. La maison est prolongée à sa droite par une petite annexe et une grange. La façade de la grange est percée de diverses petites ouvertures typiques pour une dépendance agricole, correspondant aux différentes fonctions. Les ouvertures présentent diverses tailles et formes.

A l'intérieur, la maison présente encore maints éléments historiques tels que la porte d'entrée en bois massif sculpté, les planchers en bois, un escalier en bois, les plafonds en stuc, les portes avec chambranles en bois, la charpente et la cave voutée. Les structures d'origine à l'intérieur sont encore en place et permettent une lecture aisée des espaces authentiques (AUT).

Un passage souterrain relie le jardin avec la forêt derrière. Vis-à-vis de l'immeuble un jardin avec des murs de soutènement sur deux niveau complète l'ensemble.

La maison de maître avec dépendance, jardins et passage souterrain sise 23 et 25, route d'Arlon compte parmi les immeubles les plus prestigieux de la localité (RAR). Par sa taille et son architecture remarquable, l'ensemble est un témoin de l'histoire d'Useldange et présente un volume important et caractéristique pour son époque de construction. Les critères de l'authenticité, de rareté, de la période de construction et du type de bâti sont remplis. Ainsi, l'ensemble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public d'être conservé.

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national des immeubles sis 23-25, route d'Arlon à Useldange (no cadastral 620/3314 et 620/3313).

La COSIMO émet avec 11 voix pour et 1 abstention un avis favorable pour un classement en tant que monument national des jardins situés côtés ouest et est de la route d'Arlon ainsi que pour le passage souterrain (nos cadastraux 650/3315, 653/3316, 588/2646, 590/2647, 589/0, 593/1103 et 659/4231).

Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Sala Makumbundu, Max von Roesgen, Christine Muller, Anne Greiveldinger, Nico Steinmetz, Jean Leyder, Michel Pauly, Paul Eilenbecker.

Luxembourg, le 11 novembre 2020